

LA LETTRE MENSUELLE

AGAUREPS-Prométhée

N° 75 - Décembre 2010

L'AGAUREPS-Prométhée (Association pour la Gauche Républicaine et Sociale – Prométhée) met en place une Lettre mensuelle destinée à diffuser l'information auprès d'un plus large public.

Sommaire

« Une épidémie d'austérité »

Editorial de Francis DASPE

« Pour un vrai service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères »

Texte de Gilles BAILLET

Brèves de novembre 2010

Une fiche d'adhésion (facultative...) pour 2010

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE – Prométhée

Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33 210 LANGON

Courriel : contact@agaureps.org

Site internet : www.agaureps.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du mois de l'AGAUREPS-Prométhée, veuillez l'indiquer à l'adresse suivante :
contact@agaureps.org

Une épidémie d'austérité

« Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés ». Chacun aura reconnu un des vers de la fable de La Fontaine, « Les animaux malades de la peste ». D'une certaine manière il est possible de leur donner une actualité en établissant un parallèle éclairant avec la crise économique qui sévit depuis deux années en Europe. Elle touche tous les pays européens qui sont sommés (ou se saisissent de l'occasion, cela pourrait être l'objet d'un débat à part entière...) de mettre en place des plans de rigueur et d'austérité draconiens. Certains d'entre eux, les plus affaiblis (ou les plus attaqués par les marchés financiers, ce pourrait être l'objet d'un autre débat à part entière...), en sont réduits à solliciter l'aide extérieure de l'Union européenne et du Fonds monétaire international. Il y eut la Grèce. Il y a désormais l'Irlande. On parle de l'Espagne et surtout du Portugal. En attendant d'autres, comme la France peut-être ?

Le cas de l'Irlande, deuxième pays de la zone euro en passe de bénéficier d'un plan de soutien, est à cet égard édifiant. Pour les Irlandais, pas de doute possible : la rigueur est bel et bien à l'ordre du jour ! Jugez-en plutôt.

L'objectif du plan de rigueur irlandais vise à ramener le déficit de 32% du produit intérieur brut à 3% en 2014. Soit de le diviser par dix en quatre ans ! Une grande partie du déficit a été causé par l'injection massive de liquidités de la part du gouvernement afin de sauver de la faillite les banques irlandaises victimes de l'éclatement de bulle immobilière.

Les sommes en jeu sont évidemment considérables. Les aides gouvernementales dont ont bénéficiées les banques se chiffrent à environs 50 milliards d'euros. A peine moins que le déficit public enregistré cette année par l'ancien « tigre celtique ». Le plan d'aide conjointement négocié par l'Union européenne et le FMI devrait s'élever à 90 milliards d'euros, soit l'équivalent de la moitié du PIB irlandais. Tout cela pour 4,3 millions d'Irlandais... Des chiffres à donner réellement le vertige ! Et encore plus avec le contenu du plan d'austérité concocté par le premier ministre Brian Cowen...

Les dispositions envisagées sont en effet drastiques. Il est prévu de trouver 15 milliards d'euros sur les quatre prochaines années, se subdivisant en deux chapitres : 10 milliards d'économies et 5 milliards de revenus supplémentaires résultants de hausses d'impôts. Dans cette enveloppe globale, la répartition est inégale au long de ces quatre années. Six milliards d'euros sont à dégoter dès la première année, soit 40% du total en 2011.

C'est une véritable saignée sociale que les citoyens irlandais vont devoir affronter sans autre préavis. Les dépenses sociales vont de ce fait être amputées de 2,8 milliards d'euros : mauvais temps en perspective pour les familles et les demandeurs d'emploi qui verront les allocations familiales et chômage baisser fortement. Mais aussi pour ceux qui ont un emploi : nombre de salariés vont être affectés par la réduction du salaire horaire minimum qui passera de 8,65 euros à 7,65 euros. Sans oublier les inévitables, et en définitive tellement dogmatiques, suppressions d'emplois publics : 25 000 postes de fonctionnaires en moins de prévus. Les hausses d'impôts résulteront d'une augmentation de la TVA, impôt injuste par excellence, et l'instauration d'une nouvelle taxe foncière.

Une des arguments utilisés pour faire avaler la pilule insiste sur la nécessité, au regard du caractère exceptionnel et gravissime de la crise, d'accepter des sacrifices au nom de l'intérêt général et de partager le fardeau du redressement des finances publiques. Difficile cependant de croire à la sincérité de tels propos. Des indicateurs objectifs montrent si besoin en était que le fardeau ne sera pas équitablement



partagé. Une fois de plus les conséquences seront supportées par ceux qui ne sont en aucune manière responsables du déclenchement de la crise : les catégories sociales les plus modestes. Les banques ont imprudemment pris des risques dans l'euphorie de gains considérés à tort comme illimités ; elles ont perdu et réclamé à cor et à cris des plans de renflouement de la part de la collectivité ; elles ont de ce fait grevé durablement et profondément les comptes publics. Voilà qu'elles exigent que les efforts de comblement des déficits reposent principalement sur les citoyens les plus modestes. Nul doute qu'une fois qu'elles réaliseront à nouveau des profits ils seront réservés aux mêmes actionnaires avides qui n'auront rien appris ! Autrement dit, la règle ainsi édictée est on ne peu plus simple : socialiser les pertes, privatiser les bénéfices.

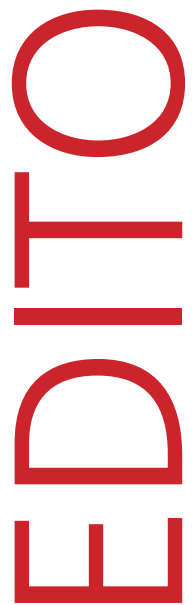
Le fardeau n'est nullement partagé. Il s'agit au contraire de mesures de classe. C'est ainsi qu'il convient d'interpréter le refus de toucher au taux d'imposition des sociétés de 12,5% qui avait favorisé l'essor du tigre celtique. Banques, entreprises, hauts revenus et marchés financiers sont de la sorte en grande partie préservés de la cure d'austérité administrée à la majorité de la population. C'est aussi se priver de la sorte de recettes fiscales qui auraient été bienvenues et justes dans la perspective d'un meilleur partage des efforts consentis. On peut douter dans ces conditions de la sincérité à vouloir partager collectivement le fardeau. Ne nous trompons : l'intérêt général allégué ne correspond en fait qu'aux intérêts d'une minorité de privilégiés qui se sont comportés la plupart du temps en pyromanes inconséquents.

Les injonctions de la Commission de Bruxelles et du FMI, qui conditionnent l'octroi du plan de soutien à l'adoption d'une politique de rigueur extrême par le gouvernement, posent un véritable problème de souveraineté du peuple irlandais. Celui-ci avait déjà subi la conception pour le moins particulière de la démocratie véhiculée par les instances européennes. On se souvient encore de l'obligation qui avait été faite aux Irlandais de revenir aux urnes suite à leur vote négatif au référendum portant sur l'adoption du traité de Lisbonne. Pour le FMI, il s'agit d'une réplique des fameux plans d'ajustement structurels qui avaient tant causé de dégâts sociaux en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique. Voilà le tour du continent européen venu... Pour l'Union européenne, l'enjeu est quelque peu différent : les créances de toute nature détenues par les banques européennes en Irlande s'élèvent à près de 400 milliards d'euros. L'opération revient en définitive à sauver ses propres banques. Charité bien ordonnée commence par soi-même...

On peut également se poser des questions quant à la légitimité du gouvernement de Brian Cowen à imposer de telles décisions. Il est en passe de réaliser un prodigieux tour de passe-passe antidémocratique. Ne bénéficiant plus d'un quelconque soutien populaire, il a promis de convoquer des élections anticipées (qui seront celles de sa révocation) pour le mois de février ou de mars 2011 à condition que le Parlement accepte d'un même élan le budget 2011 et le plan de rigueur quadriennal. Autrement dit des mesures qui plomberont et engageront le prochain gouvernement, quel que soit le message que les électeurs irlandais délivreront dans les urnes. C'est vider de toute portée et de tout enjeu politiques les élections législatives à venir.

Le cas irlandais n'est malheureusement pas isolé, les Grecs ne le savent que trop bien au même titre que les peuples du Sud au cours des deux dernières décennies qui ont servi de champ d'expérimentation des politiques néolibérales codifiées dans le consensus de Washington. L'austérité imposée sur le dos des peuples représente une véritable pathologie. Il est urgent de mettre fin à cette épidémie dévastatrice par une réaction citoyenne qui imposerait le respect de la souveraineté populaire et de l'intérêt général.

Francis DASPE - 28/11/2010



Pour un vrai service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères

Le débat sur la gestion des déchets part dans une mauvaise direction s'il se résume à l'évaluation des avantages et des inconvénients de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Des questions fondamentales sont alors négligées : qui gère et comment ? Y répondre permet de saisir les termes de la véritable alternative : gestion des déchets en régie directe ou en délégation de service public à une entreprise privée ? Véritable service public ou règne débridé du marché ?

Etat des lieux de la gestion des ordures ménagères : la nécessité de redonner sa place aux régies directes !

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est le mode de gestion le plus utilisé : 80% de la population la paient. La Redevance quant à elle concerne environ 20% des usagers, principalement en zone rurale. Le Grenelle de l'environnement de 2008 veut promouvoir la redevance incitative qui gommerait les injustices de la Taxe en prenant en compte les efforts faits par l'utilisateur dans le tri sélectif de ses déchets. Elle introduirait dans sa facturation la pesée et la levée et se présente donc comme le mode de gestion le plus écologique des déchets.

Or, il n'y aura pas d'outil juste pour gérer les ordures ménagères tant que les élus gérants les syndicats ou les communautés de communes choisiront de pressurer les usagers pour financer le fonctionnement de leur collectivité et leurs investissements, et que les sociétés délégataires augmenteront leurs marges pour accroître indéfiniment leurs profits. Il faut donc renverser la table en favorisant le passage en régie directe de gestion des ordures ménagères même si cette forme est aujourd'hui marginale. Ce sera comme dit Jean Luc Mélenchon « une révolution citoyenne » dans ce secteur vital pour l'avenir. Vite le retour d'un véritable service public des déchets !

La Taxe et la Redevance dos à dos

La TEOM se calcule comme la Taxe d'habitation à partir de la surface à terre de foncier bâti. Des bases fiscales sont ainsi établies auxquelles on applique un taux voté par les élus. Si ces derniers décident une forte augmentation de ce taux, les montants de l'imposition s'envolent quel que soit le nombre d'habitant du foyer et le poids des ordures ménagères dans la poubelle. Des associations de contribuables se sont créées pour protester contre cette injustice. C'est le cas dans la Communauté de Communes de Val d'Artolie autour des villages de Rions, Cardan et Langoiran en Sud Gironde. Tout a commencé à partir du cas de trois vieilles dames – « les mamies poubelles » comme elles se surnomment – qui habitaient seules de grandes maisons. En effet, la Communauté de Communes avait décidé de basculer de la Redevance à la Taxe avec un taux élevé à la demande du Syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères de l'Entre-deux-mers dont elle dépendait. La Taxe est un impôt, donc un administré ne pourra pas en contester le mode de calcul afin de réclamer des sommes qu'il considère comme indûment perçues. Pour les élus, c'est un moyen de recouvrement très commode.

LE
TEXTE

Mais le fond du problème n'était pas ce basculement : c'était l'importance du taux voté par les élus qui devait permettre de dégager des recettes pour financer à la fois le fonctionnement et les investissements du syndicat d'ordures ménagères, les augmentations pratiquées par la société délégataire du service de la collecte, et la flambée du prix de la tonne de déchets incinérés imposée par l'incinérateur bordelais Astria, en situation de monopole. Or, l'association des contribuables de Val d'Artolie rejette ce mode de gestion et se bat pour la mise en place d'une redevance incitative - beaucoup plus juste - qui prenne en compte le poids des déchets et le nombre de levée des poubelles.

La REOM se calcule à partir du nombre de personnes qui composent le foyer. Elle considère que l'importance du foyer détermine la quantité de déchets produits. Son montant est voté tous les ans par les élus. Contrairement à la Taxe, un usager peut attaquer la collectivité devant le tribunal administratif, s'il peut prouver que le poids de sa facture est trop élevé et infondé. La REOM est elle aussi soumise aux mêmes contraintes économiques que la TEOM. De l'autre côté de la Garonne, en face de la Communauté de Communes de Val d'Artolie, il y a celle du canton de Podensac qui a choisi depuis de très nombreuses années la Redevance. Et que constate-t-on depuis 2004 ? La même tendance observée qu'en Val d'Artolie : c'est-à-dire la flambée des prix. 94,7% d'augmentation en six ans !

Dans cette collectivité se met également en place depuis 2009 la redevance incitative, recommandée par le Grenelle de l'environnement car censée favoriser le tri sélectif et réduire la quantité de déchets « produite » par les ménages en prenant en compte la pesée et la levée dans la facturation. Mais ce que les élus ne disent pas c'est qu'une partie fixe (abonnement) sera facturée en plus comme pour l'eau et l'assainissement. Par conséquent, le coût total de ce service ne devrait pas baisser malgré des efforts supplémentaires consentis par les usagers dans le tri sélectif. D'ailleurs, le poids des déchets « produits » par habitant du canton de Podensac a déjà baissé de 6 kg par an ce qui n'avait pas empêché la Redevance d'augmenter en 2009 de 25, 7% !

La Taxe et la Redevance - quelle que soit sa nature – soumises à l'emprise des grandes entreprises délégataires du service public des ordures ménagères, seront toujours défavorables aux usagers. Rares sont les élus qui parviennent à résister à leurs sirènes. Les solutions sont ailleurs.

La régie directe et un véritable service public de collecte et de traitement pour réduire, éliminer et valoriser les déchets

« Reste une autre possibilité, celle qu'appliquent très peu de collectivités mais qui recueille, par défaut, ma préférence : l'intégration dans le budget général de la collectivité (définition de la régie directe NDLR). (...) Il me paraît en effet que le service au public du ramassage des déchets est un service public au même titre que le fonctionnement des écoles, des stades, des théâtres, des piscines, et qu'il ne faut pas « saucissonner » les utilisateurs entre gros, moyens ou petits consommateurs. Il est vrai que tout le monde paie dans un tel système : les propriétaires via la taxe foncière sur la propriété bâtie, les agriculteurs par le biais de la taxe foncière sur la propriété non bâtie, les habitants avec la taxe d'habitation et les entreprises par la taxe professionnelle. Mais en y regardant de plus près, tout le monde utilise ce service. De plus, la base étant plus large, la charge devient évidemment moins lourde. » Ainsi parlait le député Marcel Dehoux lors du débat organisé à l'Assemblée nationale « sur une politique de gestion durable des déchets ménagers et assimilés » le mardi 13 avril 2004.

Les ressources fiscales d'une collectivité peuvent financer le service public de la collecte des déchets ménagers organisé en régie. Choisir ce mode de gestion implique bien entendu l'élaboration d'un projet opérationnel adapté aux moyens et aux besoins de la collectivité territoriale porté par l'engagement farouche des élus. Car, il faut des investissements lourds pour pouvoir financer le recrutement des personnels et la construction ou le fonctionnement des équipements nécessaires. Mais le jeu en vaut la chandelle : sortir la collecte de l'emprise des marchés sera toujours bénéfique pour les usagers.

Il en est de même pour le traitement des ordures ménagères qui pourrait être géré en régie par des regroupements de syndicats devenus exploitants et propriétaires des infrastructures destinées à l'élimination ou à la mise en valeur des déchets avec le soutien des départements, des régions et de l'Etat. En Gironde par exemple, l'incinérateur Astria, copropriété de la Communauté Urbaine de Bordeaux et de Suez environnement qui l'exploite, est en situation de monopole pour le traitement – ce qui pose un problème de légalité. Il doit être géré en régie par les syndicats qui en sont les clients. Cela permettrait d'éviter les envolées du prix de la tonne de déchets incinérés comme en 2005.

Pour en arriver là, il faut que le Conseil Général de la Gironde s'engage, lors du renouvellement de la concession de l'incinérateur, à le racheter. Ce sera cher mais indispensable pour maîtriser l'avenir. D'autant plus que réintégrer le traitement dans la sphère publique est une nécessité écologique. Suez environnement pratique notamment des seuils de rentabilité qui doivent être respectés sous peine de pénalités financières: c'est-à-dire que plus de déchets sont incinérés, plus les prix baissent pour les usagers et vice versa. Cela va à l'encontre du principe du tri sélectif qui favorise le recyclage des déchets plutôt que leur élimination.

Pour conclure, il faut évoquer la nécessité de réduire les déchets ménagers en amont – avant d'arriver dans le panier du consommateur -, **en accroissant le contrôle de l'Etat**. C'était l'esprit du projet de loi déposé par André Chassaigne et le groupe communiste à l'assemblée nationale le 21 décembre 2004. En effet, 70% des déchets que nous avons dans nos poubelles sont des emballages produits par les industriels et la grande distribution. BSN produit et vend les emballages en verre puis les recycle en dégageant des profits considérables.

C'est pour cela que l'article 10 de ce projet de loi proposait la création d' « *une redevance sur les producteurs de déchets ménagers* » pour « *obliger les entreprises à internaliser, au cœur même du processus productif, le coût de l'élimination des déchets engendrés par la consommation des produits qu'elles mettent sur le marché* ». Il s'agissait « *non seulement de les dissuader d'utiliser trop d'emballage ou de distribuer les imprimés publicitaires dans les boîtes aux lettres, mais surtout de les inciter à privilégier une « éco-conception » des produits. Ces entreprises sont déjà, de par la loi, obligée d'assurer ou de faire assurer l'élimination de ces déchets : l'objet de cette nouvelle redevance a elle un caractère préventif* ». Son produit devait être destiné « *aux collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'élimination des déchets et redistribué par le biais de la dotation globale de fonctionnement* ». Les articles 13 et 14 proposaient la mise en place d' « *un financement mixte du service public des déchets qui reposerait avec la redevance sur les producteurs de déchets (...), sur une contribution d'origine fiscale de la collectivité, de préférence un abondement du budget général, qui financerait la collecte de déchets (...) et une redevance effectivement incitative, proportionnelle au service*

Note : toutes les citations sont extraites du projet de loi.

rendu, qui financerait son traitement (...) ».

Ce projet de loi va à l'encontre de la gestion des ordures ménagères actuelle mais fixe des directions à suivre pour la rédaction du programme d'un gouvernement de gauche digne de ce nom.

Gilles BAILLET - Novembre 2010

TEXTE

Appel à un référendum sur la réforme des retraites

Il s'agit de l'appel à l'initiative de l'hebdomadaire Politis visant à demander un référendum sur la question des retraites. Pour vous joindre à cet appel allez sur le site internet de cet appel : <http://www.referendumretraites.org>

Le 12 octobre, plus de trois millions et demi de nos concitoyens étaient dans la rue pour dire « non » à une réforme des retraites qui promet de frapper durement les salariés, et en premier lieu les femmes et les ouvriers.

Cette réforme, injuste et cynique, n'a fait l'objet d'aucune négociation véritable avec les organisations syndicales. Elle est imposée par un homme seul qui, coûte que coûte, applique une commande du Medef, au mépris de la mobilisation populaire, au mépris de la représentation nationale, privée de tout débat digne de ce nom, et au mépris de son propre engagement électoral à ne pas toucher à l'âge de la retraite. A l'inverse, il veut revenir sur une réforme adoptée par le peuple à la faveur de la victoire de la gauche en 1981. C'est ainsi, sans la moindre considération pour les règles les plus élémentaires de la démocratie, que Nicolas Sarkozy veut imposer à notre pays une régression sociale sans précédent depuis la Libération.

Face à ce déni de justice et de démocratie, face à ce coup de force politique, et alors même que sept confédérations syndicales ont souligné le 9 septembre que « le vote de ce projet n'est plus d'actualité », les soussignés se prononcent en vertu de l'article 11 de la Constitution, pour l'arrêt immédiat de la procédure d'adoption de ce projet de loi et la convocation d'un référendum sur celui-ci. Ils entendent ainsi contraindre le président de la République à ouvrir un débat qu'il n'a cessé d'entraver, et favoriser son appropriation citoyenne en vue d'un choix de société éclairé et transparent. Ils en appellent, dans le même mouvement, à la poursuite de la mobilisation populaire, le 16 octobre et après.

POLITIS - 15 / 10 / 2010

Le vertige des chiffres : spécial plan d'austérité britannique (suite...)

Le déficit budgétaire de la Grande-Bretagne est de 11%. Le plan d'austérité dévoilé par le gouvernement de David Cameron vise à économiser 130 milliards d'euros d'ici 2015. Les hausses d'impôts couvriront le quart de la somme, les trois autres quarts relèveront de restrictions budgétaires drastiques.

Un million d'emplois publics seront supprimés dans les quatre prochaines années. La baisse moyenne du budget alloué aux différents ministères se chiffre aux alentours de 25%. Les droits d'entrée à l'université pourront aller jusqu'à 8 000 euros.

Même les bonus de la City, qui génère 40% du produit intérieur brut et de l'emploi du pays (seulement 15% pour l'industrie, ce qui montre l'ampleur des choix de désindustrialisation et de financiarisation de l'économie britannique qui ont été faits depuis des décennies), vont être surtaxés. Selon une enquête, à un banquier londonien qui gagne 250 000 livres sterling, il restera après taxation 141 000 livres sterling. A des banquiers exerçant à Paris et à Genève, il resterait respectivement 150 000 et 156 000 livres sterling. Comme quoi il existe des marges en France pour trouver de l'argent afin de financer l'intérêt général...

Pour s'opposer à cette cure d'austérité sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, les syndicats vont organiser une manifestation. Celle-ci, comme la coutume le veut, n'occupera que la moitié de la chaussée... Il faut bien garantir le droit à circuler des non-manifestants...

Francis DASPE - 25 / 10 / 2010

Le vertige des chiffres : spécial tarifs de l'électricité (suite...)

Un amendement du député UMP de Lot-et-Garonne Michel Diefenbacher au projet de loi de finances permettra d'augmenter la contribution au service public de l'énergie (CSPE), taxe finançant le développement de l'électricité photovoltaïque.

Les tarifs réglementés de l'électricité pour les particuliers sont actuellement de 93,10 euros par mégawattheure (MWh). Ils augmenteront donc de 3 euros au 1^{er} janvier 2011.

Ces 3% de hausse s'ajoutent à une augmentation d'un même niveau le 15 août dernier : en quelques mois les ménages devront déboursier un montant supérieur de près de 6%, soit la plus forte hausse depuis juillet 2003.

Il est même prévu de faire passer la CSPE de 4,50 euros à 13 euros à très brève échéance, ce qui ferait une hausse proche de 10%.

Mais ces phénomènes de hausse devraient épargner une grande partie des industriels : la CSPE donne lieu elle aussi à de niches fiscales : c'est le cas des entreprises qui produisent leur propre électricité dans la limite de 240 gigawattheures, son montant est plafonné à 500 000 euros par site industriel et par an, elle ne peut pas dépasser 0,5% de la valeur ajoutée de l'entreprise). Ces niches fiscales sont bien évidemment hors de portée des particuliers ...

Thierry DONGUAT - 28 / 10 / 2010

Faute de pouvoir dénigrer, cacher...

La stratégie des libéraux est depuis bien longtemps. Elle consiste à dénigrer le service public en le chargeant de tous les maux. Parfois en créant et alimentant les dysfonctionnements. L'opération doit bien entendu reposer sur des analyses prétendument objectives ; à cet effet des rapports ou des enquêtes sont commandés (en certaines occasions, il serait plus juste de dire commandités...). Après quoi les conclusions allant dans le sens de la réponse souhaitée bénéficient d'une très large publicité...

C'est dans cette optique que s'inscrit le rapport remis par la Direction générale de l'administration de la fonction publique le 10 juillet 2009 au cabinet du ministre du Budget de l'époque, un certain Eric Woerth qui était alors chargé des fonctionnaires. Le Canard enchaîné dans son édition du 6 octobre 2010 révèle l'affaire.

Malheureusement, les conclusions ne sont pas celles qui étaient attendues. Il apparaît nettement que les fonctionnaires sont moins en arrêt-maladie que les salariés du privé. Sur une semaine donnée, l'absentéisme pour raisons médicales dans le privé s'élève à 19% tandis que celui des trois fonctions publiques n'est que de 14%. En outre l'arrêt-maladie qui a causé l'absence au travail des fonctionnaires est plus court que dans le secteur privé : 89 jours contre 93. Autrement dit des fonctionnaires moins souvent et moins longtemps en arrêt de travail que leurs homologues du privé ! Voilà une conclusion qui invalide radicalement les préjugés un brin démagogiques abondamment véhiculés...

Pour rétablir l'équilibre, le ministre Woerth avait commandé deux autres enquêtes à ses services : une mission sur « les arrêts-maladie dans la fonction publique de l'Etat » à l'Inspection générale des finances, une enquête sur « l'absentéisme dans les ministères » à la direction de la fonction publique. Leurs résultats ne semblaient visiblement pas convenir puisque ces trois rapports ont connu un sort identique : passés sous silence et enterrés !

Dès lors qu'il est difficile de se livrer au dénigrement du service public et de leurs agents, la seule solution est alors de cacher ce que l'on n'aurait jamais voulu voir... Pourtant la crise financière avait été un indice révélateur : le France a pu mieux résister que d'autres pays grâce à la qualité de son système de protection sociale et des services publics qui ont atténué les effets de la crise tels des amortisseurs sociaux.

Francis DASPE - 30 / 10 / 2010

Ils ont osé le faire !

Avec les associations, les syndicats de médecins et les citoyens de ce pays, nous réagissons vivement suite à la mesure adoptée hier par la majorité présidentielle de l'Assemblée nationale : un droit d'entrée de 30 euros pour les personnes sans ressources et en situation irrégulière pour accéder à l'aide médicale d'Etat ; une stricte limitation des ayants-droits « bénéficiaires » réduits aux conjoints et enfants à l'exclusion des autres ascendants, descendants ou collatéraux.

Cette aide avait déjà subi les salves des pouvoirs publics. Elle reste conditionnée (hors soins d'urgence) à la production d'une attestation d'une durée de séjour minimale de trente jours consécutifs sur le territoire français.

Elle permettait encore aux miséreux gagnants moins de 634 euros mensuels et non éligibles à la CMU d'être pris en charge gratuitement. Le coût pour l'Etat reviendrait actuellement à 543 millions d'euros.

Cette mesure obéit à une logique d'exclusion des soins et de remboursement qui touche par ailleurs « les actes au service médical rendu faible » (sic). En ce sens la montée des demandes d'admission à l'AME s'explique par les limitations d'accès à la CMU pour ce même public.

Cette aggravation des conditions d'admission, au demeurant limitée à trois mois au lieu d'un an, va priver de dépistage, de diagnostic et de soins des personnes potentiellement plus exposées aux graves pathologies infectieuses et constitue en ce sens une véritable aberration du point de vue de la santé publique.

Une nouvelle illustration d'un état d'esprit et d'une politique qui détricote notre système de protection sanitaire et sociale solidaire ! En chassant sur les terres du Front national...

Xavier DUMOULIN - 03 / 11 / 2010

L'aveu...

Le gouvernement n'a cessé de justifier sa réforme des retraites par la nécessité de sauvegarder le système par répartition menacé par les contraintes démographiques. A dire vrai, bien peu étaient ceux qui y croyaient. C'est en cela que réside la victoire dans le domaine du combat des idées remportée par les opposants au projet Woerth. Mais faire taire les inévitables procès d'intention à l'encontre de ceux qui ont l'outrecuidance d'y voir clair, rien de mieux qu'un fait tangible possédant la vertu de couper court à d'éventuelles contestations.

Ce fait est survenu dans la nuit du 20 octobre par l'adoption par les sénateurs d'un amendement prévoyant « l'organisation d'une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une réforme systémique de la prise en charge collective du risque vieillesse ». La mise en place d'un comité de pilotage est prévue à cet effet à compter du premier semestre 2013 afin de contribuer à maintenir l'équilibre financier des retraites au-delà de 2020.

Parmi les thèmes de cette réflexion, figurent clairement indiqués plusieurs points : les conditions d'une plus grande équité entre les régimes de retraite légalement obligatoires ou les moyens de faciliter le libre choix par les assurés du moment et des conditions de leur cessation d'activité. Ce qui dans le jargon administratif en cours en de pareilles circonstances revient à orienter la réponse vers « la mise en place d'un régime universel par points ou en comptes notionnels ». C'est-à-dire de diriger le système des retraites vers davantage d'individualisation aux antipodes de la solidarité caractérisant le système français issu du Conseil National de la Résistance. Il reviendrait dans cette configuration à chacun de rechercher des propres solutions afin de préparer de manière solitaire sa retraite.

Signalons que le COR (conseil d'orientation des retraites) a indiqué en janvier 2010 que la mise en place d'un régime par points provoquerait la baisse de 20% du niveau des pensions...

Francis DASPE - 03 / 11 / 2010

Un discours présidentiel lénifiant et sidérant !

Avec application le chef d'Etat tente de faire diversion sur tous les sujets brûlants. Et d'abord sur le repli sectaire UMP-RPR d'un gouvernement de campagne électorale. La quasi-unanimité des observateurs, jusque dans les rangs de la droite républicaine, dénonce cette posture arrogante et décalée. Celle que le président empruntait aussi hier soir dans des propos d'auto-justification loin des préoccupations de nos compatriotes.

Je l'ai écouté jusqu'au bout sans trouver en lui le moindre signe de capacité de sursaut. Encore eut-il fallu pour cela qu'il se forçât à regarder la réalité en face. Ignorant la contestation populaire et surtout la profondeur du rejet de sa politique, Sarkozy accomplit un exercice d'introversion allant jusqu'à bafouiller quelques inepties évoquant ses affaires privées.

A l'exception de sa garde rapprochée, des politiques de tous bords ne mâchent pas leurs mots pour renvoyer le président à ses contradictions et aux mirages de sa politique. Ce discours révèle tout le mal être d'un président isolé sans vision pour la France.

Xavier DUMOULIN - 17 / 11 / 2010

Un Conseil de prud'hommes légitime trois licenciements fondés sur des propos tenus dans Facebook

« Les pages mentionnant les propos incriminés constituent un moyen de preuve licite du caractère bien-fondé du licenciement ».

Trois salariés de la société Alten se voient licenciés pour faute grave en raison d'un prétendu « dénigrement » de leur société et « incitation à la rébellion » sur leur page personnelle de Facebook. L'acte d'accusation reposerait sur le fait, pour l'un, d'avoir qualifié la société de « club des néfastes » et pour les deux autres d'avoir répondu « bienvenue au club ».

Le caractère privé de l'échange n'a pas été retenu par le conseil des prud'hommes de Boulogne-Billancourt, la société ayant fait valoir que Facebook est un site social ouvert.

On retiendra l'extrême sévérité du jugement dans l'application d'une jurisprudence de « la perte de confiance » et la menace qui pèse aujourd'hui sur les libertés publiques avec la reconnaissance de pratiques patronales inquisitoriales.

Quant à moi je ne sais plus que dire au risque de me voir à mon tour dénoncé pour mon billet sur ce blog citoyen. Mais je n'en pense pas moins, vous l'auriez deviné, de cette entreprise néfaste!

On savait déjà que la consultation de Facebook permettait d'éliminer les candidatures jugées indésirables par les recruteurs, devenus experts en blogs et réseaux... On soupçonnait la pratique illégale des journalistes mis sur écoute...

Pas vraiment Net ! Et plutôt odieuse cette société de voyeurisme, répressive et surbookée qui trahit à présent sa face cachée !

**Le blogueur anonyme et dévoué,
Xavier DUMOULIN - 20 / 11 / 2010**

AGAUREPS-Prométhée

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALE

⋮ Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33120 LANGON
⋮ Tél : 05 56 76 87 66 - Courriel : contact@agaureps.org - Site internet : www.agaureps.org

FICHE D'ADHESION ANNEE 2010

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro(s) téléphone(s) :

Courriel :

Profession :

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **10 Euros**. Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'AGAUREPS-Prométhée. Envoyer tout courrier à l'adresse indiquée en en-tête.